

Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les auditions et les avis ont démontré que, malgré quelques insuffisances, le PNRU 1 a bien contribué aux objectifs sous-tendus à savoir :

- réduire les déséquilibres territoriaux ;
- rénover durablement l'habitat ;
- soutenir le développement économique ;
- lutter contre la marginalisation.

Ces objectifs relevaient du souci de l'amélioration de la mixité sociale et du développement durable et contribuaient au changement de l'image du quartier concerné.

Un bon projet repose donc sur une méthode mettant en lumière un site :

- Bien desservi par les transports en commun (ce qui fut, dans certains cas, malheureusement négligé) ;
- Bénéficiant de commerces et d'activités dans le souci d'équilibrer habitat/activités (ce qui n'a pas été une priorité notamment pour l'insertion par l'emploi de la population du quartier) ;
- Comptant des équipements publics et des services publics de proximité mais sans exclure des équipements structurants facilitant les flux de populations. La mixité n'est pas seulement la diversification de l'habitat mais aussi l'offre de service.

Tout ceci est possible dès lors que le financement du projet, y compris son ingénierie, est assuré par un guichet unique centralisé.

Cela confère à l'État, y compris déconcentré, un rôle central dans la démarche visant à garantir la cohésion sociale.

La démarche sera complète lorsque, au-delà du caractère fongible conféré au crédit mobilisé par nature exceptionnelle, y seront adjoints les crédits de droits communs.

L'innovation majeure tient au caractère pluriannuel dans lequel s'inscrivent les actions engagées et concrétisées par une convention.

Cette innovation ne doit pas être remise en cause par le désengagement financier de l'État.

À ce titre, il faut condamner les ponctions effectuées par l'État pour compenser son désengagement financier, en particulier sur le 1 % logement, au point que l'État ne finance plus rien, tout en demeurant le donneur d'ordres. L'État doit tenir ses engagements pour la mise en œuvre sans retard du PNRU 1 en dégagant une contribution budgétaire d'au moins 1 Md d'euros par an de 2012 à 2015. Mais en la matière, nous sommes très inquiets car les dernières déclarations faites par le Premier ministre en matière d'économie budgétaire font apparaître des annulations de crédits sur le programme actions/logements dès l'année 2011.

Le constat pertinent dressé par le présent avis, des propositions formulées pour le présent et pour l'avenir nous conduisent à souscrire favorablement pour la poursuite du PNRU 1 et demain au lancement d'un PNRU 2, notre souci et notre volonté sont de répondre aux objectifs assignés.

Ainsi en matière de relogement :

- FO est pour que cela s'opère à loyers équivalents ;
- Que soient renforcées les obligations de produire du logement social dans les communes éligibles SRU ;
- Que soient à nouveau accordés des moyens financiers à l'Association foncière du logement, pour qu'au-delà du principe de location, cet organisme puisse, au nom de la diversité de l'habitat, conduire des opérations d'accession en faveur des salariés, des entreprises cotisantes ;
- En plaçant au centre de la démarche les habitants, ce qui implique qu'à l'urbain soit adjoint l'humain à travers notamment « les contrats urbains de cohésion sociale ».

Parce que l'avis inclut bon nombre de ses préoccupations, le groupe Force ouvrière a voté l'avis.